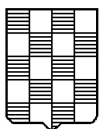


**COMMUNE DE
BEAUJEU**



MAIRIE
04420 BEAUJEU
04 92 34 91 74
mairiedebeaujeu@yahoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du lundi 18 janvier 2021 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7

Présents : M Patrick BERNARDINI – Mme Marianne PEREZ – M Florent CROZALS - M Nicolas BREMOND – Mme Sophie GILLY - Mme Véronique RICHAUD – Mme Delphine ROZAND.

Absents excusés : Mme Estelle LEBAILLY – Jacques LOMBARD - Sébastien BAILLY - M Nicolas GAUBERT-CONSTANT

Représentés :

Date de convocation : 12/01/2021

Secrétaire de séance M Florent CROZALS, la séance débute à 18h30

Compte rendu de la séance du 18 janvier 2021

Ordre du jour:

1. Intervention de Monsieur AIT-AZZOUZ garde ONF
2. Signature de la convention pour le Cinéma de Pays
3. Amendes de polices
4. Conventions locations pâturages
5. Question diverses

1 / Intervention de Monsieur AIT-AZZOUZ garde ONF :

Monsieur AIT-AZZOUZ, garde ONF sur la commune de Beaujeu, a ouvert la séance du conseil municipal afin d'établir un bilan de l'année écoulée, de répondre diverses interrogations de l'assemblée, et de donner les directives concernant les projets 2021.

Concernant le bilan de l'année 2020, le garde a fait une succincte présentation de la forêt communale de Beaujeu avec un bilan général sur les coupes de bois en cours, vendues, reportées ou avancées, un point sur les travaux d'infrastructures à savoir qu'aucun travaux d'entretien des trains ou des pistes n'avait été retenu car la commune a entrepris de gros travaux de réhabilitations au cours de l'année 2020 notamment sur la piste de Blayeul, de Serre Gros et des Traverses.

A la demande de certains administrés un point sur la chasse a été fait.

Certaines parcelles appartiennent à l'ONF, la société de chasse communale ne peut donc pratiquer ses activités de chasse sur ces parcelles car le droit de chasse a été loué. Afin de pallier à ce problème pour l'année 2021-2022 l'ONF évoque la solution de proposer à la société de chasse une possibilité de délivrer des titres de circulation avec état des lieux avant et après. Un problème se posera s'il y a une dégradation des pistes à savoir si la société de chasse acceptera de remettre en l'état.

Un courrier sera envoyé au président de la société de chasse pour information car la commune n'est pas directement concernée.

Monsieur Azdine AIT-AZZOUZ a également expliqué le programme 2021, il a plus particulièrement développé que le ministère de l'agriculture propose cette année un plan de relance pour venir en aide aux collectivités, qui consiste à identifier les parcelles déperissant sur la commune (environ 142 ha recensés) pour les reboiser, avec une prise en charge par l'état de 60% et 40% d'autofinancement communal. Il faut encore définir le prix de l'hectare.

2/ Convention entre l'association ADAMR "Cinéma de pays" et la commune de Beaujeu (DE 2021 001)

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante la signature d'une convention entre l'association ADAMR "Cinéma de Pays" et la commune.

L'activité Cinéma aura lieu dans un premier temps sur un minimum de 2 passages / an soit 4 séances avec films récents "Grand Public" à chaque passage et hors saison estivale.

La commune s'engage à verser 150.00 € (Cent cinquante euros) de participation par passage du cinéma itinérant.

Les entrées seront comptabilisées et lorsque le nombre de tickets vendus atteindra les 150, le déplacement suivant sera offert et ainsi de suite, toutes les 150 entrées, le prochain passage offert ...

La commune de Beaujeu règlera la facture envoyée par le Cinéma de pays après chaque passage du cinéma itinérant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Cinéma de pays.

3/ Amendes de police (DE 2021 002)

Demande de subventions pour la mise en sécurité des bornes à incendies des hameaux du Relais du Clucheret et de Recuit

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en sécurité 2 bornes à incendies dans les hameaux du Relais du Clucheret et de Recuit. Il s'agit de déplacer les 2 bornes d'environ 1 mètre afin de ne pas gêner et mettre en danger la circulation.

L'entreprise TRON a transmis un devis à la commune pour un montant HT de 5 700.00 €.

Plan de financement :

Montant HT	5 700.00 €
Amendes de police	2 850.00 €
Autofinancement communal HT	2 850.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **CONSTATE** la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation des bornes à incendies dans les hameaux du Clucheret et de Recuit.
- **ADOPTE** l'échéancier prévisionnel des dépenses sur un montant de 5 700.00€ HT
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département au titre des amendes de polices
- **S'ENGAGE** à voter à son budget 2021, les crédits nécessaires pour couvrir la part non subventionnée de la dépense.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le dossier et de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

4/ Conventions pluriannuelles de pâturages (DE 2021 003)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les diverses conventions pluriannuelles de pâturages suivantes, ont pris fin et qu'il convient de les renouveler :

Convention pluriannuelle pour la montagne du Puy au nom de Monsieur Robert AUZET ;
Convention pluriannuelle pour Les Traverses au nom de SCEA Les Combes Mme Valérie ANDRE ;
Convention pluriannuelle pour Les Traverses et La Colle au nom de GAEC RICHAUD ;
Convention pluriannuelle au Blayeul au nom du Groupement Pastoral Ovin ;
Convention pluriannuelle pour La Sériège au nom de Monsieur Jérôme ALLIBERT ;
Convention pluriannuelle pour Le Bouicheret au nom du GAEC de Recuit
Convention pluriannuelle pour La Buissière au nom de Mathieu GARCIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de faire des conventions d'une durée de 6 ans pour chacune des conventions à compter de l'année 2021 et d'actualiser le loyer chaque année selon l'indice de fermage.

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Questions diverses :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée délibérante l'acquisition d'une partie des parcelles section B 475 et 512 au hameaux de Saint Pierre. En effet ces deux parcelles permettraient à la commune de régulariser le passage du chemin communal. La commune contactera un géomètre avec l'accord de Mme Sophie Hermelin.

Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil municipal de divers courriers reçus en mairie :

-Courrier de Monsieur Daniel Mayenc concernant un problème de trouble du voisinage causé par les chiens aux alentours de son domicile. Après contact avec le propriétaire des chiens une réponse sera faite afin d'informer Monsieur Mayenc qu'il semblerait que certains chiens soient équipés d'un collier anti aboiement, et par rapport au nettoyage nous demanderont à un organisme de faire une visite de contrôle sur site.

-Courrier de Madame Nicole Richaud expliquant que les arbres en bordure du cimetière du Clucheret posaient problème au niveau des caveaux. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Giraud une visite sur site afin de voir s'il était possible de tailler les arbres. Les arbres ont finalement été taillé entièrement.

-Courier de Madame Danielle LOMBARD demandant à la commune de réhabiliter un chemin pédestre communal situé hameau de St Pierre. En effet en saison hivernale le chemin qui est obligatoirement emprunté par les administrés pour gagner leur logement s'avère glissant et dangereux. Monsieur le maire propose d'étudier cette année le coût de réhabilitation.

La DDT a fait parvenir des copies des courriers adressés à trois administrés habitants de Beaujeu, concernant les travaux qui ont été réalisés dans le Galébre sans autorisation ou dossier « loi sur l'eau ».

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer les fenêtres de la salle polyvalente. La commune prendra ses renseignements pour savoir si elle est éligible au plan de relance lancé par l'état concernant l'isolation.

Lors du précédent conseil municipal datant du 06 novembre 2020, l'assemblée avait dans l'idée de distribuer aux habitants en résidence principale le livre de Beaujeu « Beaujeu au fil de ses archives de Delphine ROZAND ». A ce jour le livre a été mis en dépôt vente, et le

conseil municipal décide de ne pas distribuer le livre pour le moment, et préfèrent se laisser encore une année afin d'en écouler des exemplaires et fera un point en fin d'année 2021.

Un règlement est en préparation pour les cimetières communaux. Il sera dans un premier temps envoyé à l'assemble des conseillers municipaux pour le finaliser lors d'un prochain conseil municipal.

Sophie GILLY informe qu'il conviendrait de nettoyer le vallon qui se situe au niveau du cimetière du Clucheret. En effet, ce vallon doit être nettoyé en amont du pont et en aval, pour que la commune puisse intervenir sous le pont. Un courrier sera adressé aux propriétaires riverains pour leurs signaler que l'entretien du vallon est à leur charges.

Fait et délibéré à BEAUJEU, les jour, mois et an que dessus.

La séance est levée à 20h50
Fait à BEAUJEU, le 25 janvier 2021
Certifié conforme aux débats

Le secrétaire de séance
Florent CROZALS

Le Maire
Patrick BERNARDINI